Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Démission gérant SARL

Par Pauline2033

Bonjour,
Je souhaite démissionner des mes fonctions de co-gérante et les statuts stipulent un préavis de trois mois.
Ce préavis est-il négociable avec les deux autres co-gérants ?
Merci de votre retour,

Pauline

Par AGeorges

Bonsoir Pauline,

A ma connaissance, NON.
Vous avez obligation de respecter le délai fixé par les Statuts. Information à communiquer aux associés et aux cogérants par LRAR, sauf si les statuts disent autrement.